



FIONA SHALLEY\* ET TOM WILSON\*\*

---

## La démographie des mariages de même sexe en Australie : résultats de la première année après leur légalisation

*En 2000, en accordant aux couples de même sexe le droit de se marier, les Pays-Bas ont initié un mouvement lent mais irréversible. Depuis lors, 31 pays de tous les continents ont adopté ce type de législation. L'Australie en fait partie depuis 2017. Les statistiques administratives permettent de dénombrer et décrire les caractéristiques de ces couples d'hommes ou de femmes mariés. Après l'illustration du cas français (Population, 2019, n° 4), le cas australien apporte des connaissances démographiques originales sur ces nouveaux mariés encore peu étudiés statistiquement.*

Le mariage entre personnes de même sexe est l'un des phénomènes socio-démographiques les plus notables du début du XXI<sup>e</sup> siècle (Chamie et Mirkin, 2011 ; Pennay *et al.*, 2018). Sa reconnaissance permet aux couples gays et aux couples lesbiens de bénéficier des mêmes droits sociaux, juridiques et économiques que ceux dont jouissent depuis longtemps les couples mariés de sexe différent<sup>(1)</sup>. Ses origines remontent à l'introduction des unions civiles à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, d'abord au Danemark en 1989, puis peu après dans plusieurs autres pays, européens pour la plupart. Ces unions conféraient aux époux de nombreux droits, mais pas l'ensemble des droits liés au mariage. Le mariage des couples de même sexe a vu le jour aux Pays-Bas en 2001, puis en Belgique en 2003 et en Espagne en 2005 (Chamie et Mirkin, 2011). D'après la figure 1, qui illustre le calendrier de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe dans le monde, un nombre croissant de pays ont adopté une législation sur le

---

(1) Les termes gay et lesbienne sont fréquemment utilisés pour se référer aux mariages de personnes de même sexe, ce qui est fait également ici, même s'il est convenu que ces termes désignent une orientation sexuelle qui peut différer du type d'union (par exemple, une personne dans un couple de même sexe ou de sexe différent peut se considérer bisexuelle, et non gay, lesbienne ou hétérosexuelle).

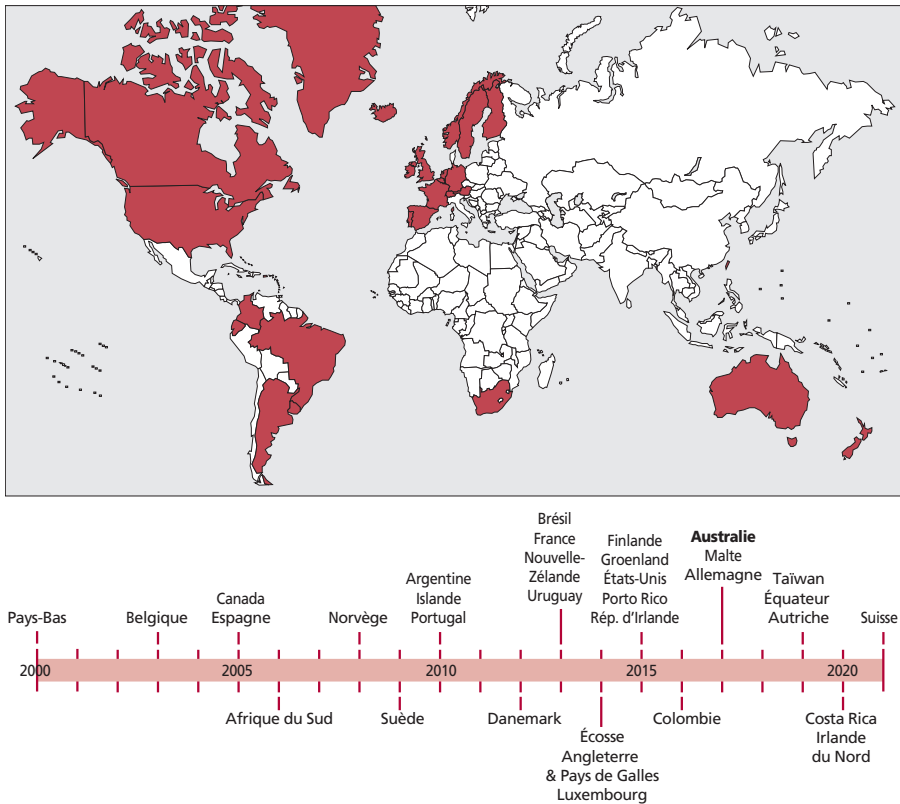
\* Northern Institute, Université Charles Darwin. ORCID 0000-0001-5101-9949.

\*\* Melbourne School of Population and Global Health, Université de Melbourne. ORCID 0000-0001-8812-7556.

Correspondance : Fiona Shalley, Northern Institute, Université Charles Darwin, Ellengowan Drive, Darwin, NT 0909, Australie. [fiona.shalley@edu.edu.au](mailto:fiona.shalley@edu.edu.au)

mariage des personnes de même sexe à partir de 2010. L'Australie a été le 27<sup>e</sup> en 2017, après un plébiscite national en faveur de ce type d'union. Le Parlement australien a voté la modification de la loi sur le mariage (Marriage Act), et la loi autorisant les couples de même sexe à se marier est entrée en vigueur le 9 décembre 2017. Aux termes du Marriage Amendment (Definition and Religious Freedoms) Act 2017, le mariage est désormais défini comme « l'union de deux personnes à l'exclusion de toute autre personne » (section 51). La loi reconnaît également comme valides les mariages entre personnes de même sexe ayant été célébrés dans un pays étranger en vertu du droit alors en vigueur.

Figure 1. Dates de légalisation du mariage des couples de même sexe dans le monde jusqu'en novembre 2021



*Note* : La Suisse a légalisé les mariages de couples de même sexe en septembre 2021, mais la loi entrera en vigueur en juillet 2022.

*Source* : Construction des auteurs à partir d'une carte établie par le Pew Research Center (Masci et DeSilver, 2019) et actualisée en novembre 2021.

Cette étude mobilise des données sur le mariage en Australie disponibles depuis peu, qui aident à une meilleure compréhension des unions entre personnes de même sexe et, plus généralement, de la démographie des minorités

sexuelles. Les données administratives sans équivalent que représentent les registres des actes de naissances, mariages et décès (RNMD) de chacun des huit États ou Territoires, permettent d'établir les caractéristiques démographiques des conjoints dont le mariage a été célébré l'année de l'ouverture du mariage à tous les couples. Cet article examine les taux de nuptialité des femmes et des hommes mariés avec une personne de même sexe, la proportion de ces couples avec des enfants nés d'un ou de mariage(s) précédent(s) et leur répartition géographique sur le territoire australien. Il tente aussi de comparer l'expérience de l'Australie avec celle d'autres pays.

La connaissance des couples composés de deux personnes du même sexe et de la vie de famille des minorités sexuelles est un domaine de recherche encore très récent en Australie, même si une revue de la littérature réalisée il y a peu par Perales *et al.* (2019) a montré qu'un plus grand nombre de travaux y sont consacrés depuis le début du siècle. Des chercheurs ont étudié la démographie et la géographie des couples de même sexe et de leurs familles à partir des données de recensement (Gorman-Murray *et al.*, 2010 ; Dempsey, 2013 ; Forrest *et al.*, 2019). Bien que la question de l'identité sexuelle ne soit pas posée dans le cadre du recensement, le nombre de couples cohabitants composés de personnes du même sexe peut être déduit des réponses aux questions sur le sexe d'une personne et son lien avec les autres membres du ménage. Les tendances internationales semblent indiquer que les individus sont de moins en moins gênés pour déclarer leur appartenance à une minorité sexuelle dans certaines bases de données sur la population ; des enquêtes récentes constatent en outre que les jeunes sont plus susceptibles de s'identifier à une minorité sexuelle (Gates, 2014 ; Wilson et Shalley, 2018 ; Office of National Statistics, 2020). Les données montrent également que les hommes se déclarent plus facilement que les femmes comme homosexuels, et les femmes de plus en plus comme bisexuelles (Bailey *et al.*, 2016). Toutefois, l'importance numérique des minorités sexuelles varie considérablement d'un pays à l'autre. Plusieurs études ont clairement montré une série de difficultés concernant la comparabilité des données, les méthodes d'estimation, l'impact du mode d'enquête choisi (Aspinal, 2009), la ou les question(s) posées et les catégories de minorités sexuelles proposées en réponse (Wilson *et al.*, 2020b), ainsi que la manière dont les registres de population identifient l'orientation sexuelle des individus célibataires et des personnes ayant une relation informelle avec une personne du même sexe (Cortina et Festy, 2014). La perception culturelle des minorités sexuelles est variable d'une société à l'autre, comme leur acceptation ; en outre, l'auto-identification à une minorité reste un facteur de risque et de stigmatisation. Pour ces raisons, les écarts de prévalence entre les pays sont difficiles à interpréter (Baunach, 2012 ; Valfort, 2017 ; Perales et Campbell, 2018). Les estimations les plus récentes de la population représentée par les minorités sexuelles en Australie indiquent le chiffre de 650 000 personnes, soit 3,5 % de la population australienne adulte en 2016, contre 4,5 % aux États-Unis, 3,5 %

en Nouvelle-Zélande et 2,9 % au Royaume-Uni selon des méthodes d'estimation comparables (Wilson *et al.*, 2020b).

Les possibilités de s'identifier comme membre d'un couple ou d'un ménage gay ou lesbien influent aussi sur l'estimation précise du nombre couples de même sexe, de ménages constitués de personnes du même sexe et d'enfants élevés dans ce cadre (Cortina et Festy, 2014). Cet aspect a son importance pour les études sur les détracteurs du mariage pour tous les couples, qui évoquent essentiellement des raisons touchant à l'éducation des enfants (voir la discussion dans Gates, 2015), car les preuves de la relative stabilité des relations entre personnes de même sexe, de leur bien-être socioéconomique et de l'épanouissement des conjoints et des enfants élevés dans ce cadre se fondent généralement sur des études qualitatives. Ces études ont été critiquées au motif que les échantillons utilisés sont de taille réduite et souvent homogènes. Toutefois, une méta-analyse conduite par Crowl *et al.* (2008) puis mise à jour par Dempsey (2013) n'a trouvé aucun élément probant démontrant un dysfonctionnement psychologique des enfants ou une moindre qualité relationnelle entre parents et enfants dans les familles homoparentales, même si l'essentiel des publications sur le sujet concernent des recherches effectuées aux États-Unis. Après avoir analysé d'autres résultats de recherche, Gates (2015) a conclu que « comme la société a commencé à davantage traiter les couples de même sexe à égalité avec les couples de sexe différent, les différences entre les deux se sont atténuées » (p. 69), ce qui peut diminuer les tensions, la stigmatisation sociale et leurs répercussions sur les enfants de familles homoparentales.

Compte tenu de l'ouverture très récente du mariage aux couples de même sexe en Australie, sa démographie et sa géographie sont peu connues. Actuellement, seules les statistiques synthétiques publiées par le Bureau australien de la statistique sont disponibles (Australian Bureau of Statistics, ABS, 2019a). Même pour les pays où le mariage des couples de même sexe existe depuis plusieurs années, il y a peu d'études sur les tendances et les modèles présentés par ces mariages. D'après le bilan détaillé de l'expérience suédoise en matière d'unions, de mariages et de divorces de couples de même sexe entre 1995 et 2012 (Kolk et Andersson, 2020), les unions de couples d'hommes étaient au départ plus fréquentes, mais le nombre d'unions lesbiennes a augmenté plus vite par la suite. Cette hausse est à mettre en relation avec les changements juridiques relatifs aux droits parentaux plutôt qu'à l'introduction du mariage pour tous les couples en 2009. Steenhof et Harmsen (2003) ont estimé le nombre ménages de couples de même sexe aux Pays-Bas à partir des données de registres. Si les mariages et les partenariats conclus entre des personnes de même sexe apparaissaient bien dans les données, ce n'est pas le cas des unions informelles. Ross *et al.* (2011) ont étudié les partenariats civils entre personnes de même sexe en Angleterre et au Pays de Galles sur une période de cinq ans antérieure à la légalisation du mariage pour tous les couples. Leur nombre a culminé juste après l'adoption de la loi, et ce sont au départ les

partenariats entre hommes qui ont été les plus nombreux. Les auteurs ont également observé que l'âge moyen au moment du partenariat civil avait baissé progressivement, tout en restant supérieur à celui des couples de sexe différent qui se sont mariés au cours de la même période. Meslay (2019) a étudié les cinq premières années du mariage pour tous en France et soulevé des questions sur les motivations respectives des couples masculins et des couples féminins optant pour le mariage plutôt qu'un autre type de partenariat.

## I. Le chemin vers l'ouverture du mariage à tous les couples

### 1. Par quoi l'expérience australienne a-t-elle été modelée ?

En Australie, les lois sont élaborées par le Commonwealth (gouvernement fédéral) et par les huit États et Territoires, et les textes relatifs aux droits des minorités sexuelles ne sont pas appliqués de manière uniforme. Les différences s'expliquent souvent par le lieu de résidence des personnes concernées. L'Australie-Méridionale a été la première des huit juridictions à légaliser les relations sexuelles entre hommes (mais non entre femmes), en 1975, mais il a fallu attendre encore près de 20 ans pour que la législation du Commonwealth dépénalise les rapports sexuels entre adultes consentants, quel que soit leur sexe (1994). Auparavant, l'adoption du Migration Amendment Act (no. 2) 1991 (Cth) avait autorisé les citoyens australiens et les résidents permanents à parrainer leurs conjoints de même sexe en leur permettant ainsi d'immigrer en Australie<sup>(2)</sup>. Les avancées législatives reflétant l'acceptation progressive des relations entre personnes de même sexe ont toutefois connu un revers en 2004, quand le mariage des couples de même sexe a été interdit par des modifications apportées à la loi sur le mariage de 1961 (Marriage Amendment Act 2004, paragraphe 5(1)). Les progrès ont repris lorsque des réformes de grande ampleur ont été promulguées pour que les couples de même sexe et leur famille ne soient pas victimes de discrimination dans l'accès à la plupart des services publics et aux prestations sociales : Same-Sex Relationships (Equal Treatment in Commonwealth Laws-General Law Reform) Act 2008 et Same-Sex Relationships (Equal Treatment in Commonwealth Laws-Superannuation) Act 2008. En revanche, la loi sur l'adoption et l'accès aux services pour la procréation sont restés hors du champ d'application de ces réformes (Sifris, 2010), et l'égalité des droits a été lentement actualisée au cours de la décennie suivante. Bien que la gestation pour autrui non commerciale pour les couples de même sexe reste illégale en Australie-Occidentale et qu'aucune loi n'y soit favorable dans le Territoire du Nord, elle a été légalisée dans toutes les autres juridictions.

---

(2) En vertu de la loi australienne sur l'immigration, un citoyen australien, un résident permanent ou un citoyen néo-zélandais admissible résidant habituellement en Australie doit parrainer son fiancé ou son conjoint non australien pour que ce dernier puisse immigrer en Australie.

Même si les couples de même sexe ont été exclus du mariage, tous les États et Territoires (à l'exception de l'Australie-Occidentale et du Territoire du Nord) ont commencé à prendre des dispositions pour reconnaître les partenariats comme forme alternative d'union à compter de 2004<sup>(3)</sup>. Les données de l'ABS (2018) montrent que le nombre de partenariats enregistrés a augmenté de façon notable en cinq ans, entre 2013 et 2017 (de 7 281 à 14 626), mais les données publiques ne sont pas ventilées en fonction de la composition sexuée des couples. Avant l'adoption de la législation du Commonwealth sur le mariage pour tous les couples, six juridictions australiennes reconnaissaient automatiquement comme des partenariats civils les mariages entre personnes du même sexe qui avaient déjà été célébrés dans des pays où le mariage était un droit pour tous. L'Australie a été le seul pays, en dehors de la république d'Irlande, à légaliser le mariage des couples de même sexe en soumettant la question à un vote national (Wilson *et al.*, 2020a). Même si de nombreuses campagnes organisées à cette occasion ont dévalorisé les relations entre personnes du même sexe et renforcé leur stigmatisation sociale et leur inégalité sur le plan politique (Ecker *et al.*, 2019), le « oui » en faveur du mariage des couples de même sexe a été majoritaire dans 133 des 150 circonscriptions du pays. Parmi celles ayant voté majoritairement « non », trois seulement se situaient en région ou en zone rurale (Wilson *et al.*, 2020a). Devant ce résultat décisif, le gouvernement australien a légalisé le mariage entre personnes de même sexe le 9 décembre 2017.

Parallèlement à la reconnaissance progressive des unions de personnes de même sexe par la société, qui leur a peu à peu accordé des droits, le mariage en tant qu'institution a considérablement évolué. Les familles qui se forment hors mariage étant devenues socialement acceptables, les couples australiens ont reporté leur décision de se marier et un nombre croissant de mariages sont précédés d'une cohabitation (ABS, 2018). Le taux brut de nuptialité est en baisse depuis les années 1940, il atteint 4,8 ‰ en 2018 (Australian Institute of Family Studies, 2019) et des tendances similaires sont observées dans d'autres pays (Prioux, 2005 ; Cohen, 2013 ; Bellamy, 2015). D'après Coontz (2004), l'institution du mariage a évolué, passant d'une transaction sociale et économique à une transaction privilégiant la satisfaction des conjoints puis à une union choisie de deux individus : « [Le] mariage ne regagnera jamais le monopole dont il jouissait en matière de régulation de la sexualité, d'éducation des enfants, de transmission des ressources des aînés aux plus jeunes, ou d'organisation de la division du travail en fonction du sexe »<sup>(4)</sup>. La révolution du mariage ouvert à tous les couples s'inscrit dans cette transformation de l'institution.

(3) De telles dispositions existent : ces unions enregistrées sont nommées « relations domestiques » dans l'État de Victoria et en Australie-Méridionale, « partenariats civils » dans le Territoire de la capitale australienne et le Queensland et « relations enregistrées » en Nouvelle-Galles du Sud.

(4) « Marriage will never regain its monopoly over the regulation of sex, the rearing of children, the transmission of resources from the older to the younger generation, or the organization of the divisions of labor by gender » (p. 978).

## 2. L'expérience internationale

Les tendances internationales éclairent le contexte plus large dans lequel se situe l'expérience du mariage des couples de même sexe en Australie. D'autres pays scandinaves ont suivi l'exemple du Danemark en reconnaissant officiellement les unions entre personnes du même sexe (la Norvège en 1993 et la Suède en 1994) et, au fil du temps, les partenariats civils ont conféré quasiment les mêmes droits que le mariage, y compris le droit d'adoption (Andersson et Kolk, 2011). Dans ces pays, l'évolution des protections sociale et légale offertes par les partenariats civils a pu modérer l'élan social en faveur d'une modification de la loi sur le mariage. La Norvège n'a reconnu le mariage entre personnes de même sexe qu'en 2008, suivie par la Suède en 2009 et le Danemark en 2010.

La coexistence de partenariats et de mariages de personnes de même sexe rend difficile la comparaison directe des expériences nationales entre elles et, en particulier, selon que les conversions de partenariats en mariages sont ou non comptabilisées dans les statistiques du mariage. D'autres éléments compliquent encore davantage les comparaisons internationales directes : décalage au sein des pays dans la reconnaissance définitive de la législation sur les mariages pour tous les couples ; mesures juridiques différentes, avec, par exemple, l'introduction de nouvelles catégories de mariages ; effets d'attraction transfrontaliers exercés par les pays ou les États ayant opté tôt pour la législation du mariage pour tous les couples et qui entraînent une augmentation des chiffres. Ainsi, bien que le Canada ait été le premier pays non européen à légaliser le mariage des couples de même sexe en 2003, les droits y afférents n'ont été introduits que progressivement et étendus à tout le territoire qu'en juillet 2005. Aux États-Unis, le mariage entre personnes du même sexe a d'abord été introduit dans le Massachussets en 2004, avant d'avoir finalement droit de cité dans tous les autres États onze ans plus tard, au terme de procédures judiciaires complexes qui ont débouché sur une décision historique de la Cour suprême. L'Afrique du Sud a été le premier pays africain à reconnaître le mariage des couples de même sexe mais a pour ce faire légiféré en ajoutant une nouvelle catégorie de mariage dans le Civil Union Act. En république d'Irlande, le mariage des couples de même sexe a remplacé le partenariat civil quand l'égalité des droits au mariage a été reconnue en 2015. Pendant plusieurs années, la Nouvelle-Zélande a été le seul pays de la région Asie-Pacifique où le mariage était ouvert à tous. Elle a attiré un nombre considérable de couples, qui s'y sont mariés, dont beaucoup d'Australiens. L'année de l'ouverture du mariage à tous les couples (à partir du 19 août 2013), 58 % des mariages de couples de même sexe célébrés en Nouvelle-Zélande ont concerné des citoyens néo-zélandais et 26 % des citoyens australiens (Statistics New Zealand, 2014). De surcroît, le nombre d'unions civiles entre personnes de même sexe a chuté de manière notable quand le mariage a été autorisé pour tous les couples, passant d'environ 300 par an en moyenne en 2005, date de l'introduction des unions civiles, à moins de 60 par an après 2014 (Statistics New Zealand, 2018).

## II. Données et méthodes

Les données administratives sur les mariages australiens sont issues de l'obligation légale d'enregistrer tous les mariages, et la responsabilité de l'enregistrement en incombe à chaque État ou Territoire. Tous les couples doivent déclarer leur intention de se marier en complétant un formulaire, le Notice of Intended Marriage (NOIM), au moins un mois civil avant la date souhaitée. Cette obligation et le formulaire qui l'accompagne sont identiques dans tout le pays. En revanche, toutes les données ne sont pas saisies de la même manière dans les différents systèmes de registre.

La législation modifiée sur le mariage étant entrée en vigueur le 9 décembre 2017, les couples de même sexe n'ont pu commencer à se marier qu'à partir du 9 janvier 2018, même si certains mariages ont été célébrés avant, à titre dérogatoire, en raison de circonstances très particulières. Les données sur les mariages proviennent du registre tenu sur le lieu de la célébration, qui n'est pas forcément dans l'État ou le Territoire où les époux résident habituellement. Les non-résidents ont le droit de se marier en Australie, que leur mariage soit ou non reconnu ensuite dans leur pays d'origine. Un registre de tous les mariages a été demandé pour les besoins de cette étude, par conséquent les mariages de non-résidents célébrés en Australie en faisaient partie mais n'ont pu être identifiés qu'à partir d'hypothèses se fondant sur le lieu de résidence habituelle des conjoints et liées à leur pays de naissance.

L'accès aux données individuelles concernant tous les mariages enregistrés au cours de l'année civile 2018 a été négocié par les auteurs séparément avec chaque administration concernée détenant un registre. En général, les données comprenaient la juridiction (État ou Territoire) où le mariage avait été célébré et, pour chaque conjoint, le sexe (homme, femme ou X pour indéterminé, intersexe ou non spécifié), l'âge (calculé à la date du mariage à partir de la date de naissance), le statut matrimonial précédent (jamais marié, divorcé, veuf), le pays (ou lieu) de naissance et le lieu de résidence habituelle (indiqué la plupart du temps par un code postal)<sup>(5)</sup>. Le nombre d'enfants nés de précédents mariages de l'un ou l'autre conjoint est également inclus s'il a été enregistré. Le NOIM<sup>(6)</sup> ne comptabilise que les enfants issus d'un précédent mariage, à l'exclusion de tout autre type de relation (partenariat enregistré entre personnes de même sexe, par exemple). Il n'indique rien quant au fait d'inclure les enfants adoptés, et l'on peut supposer qu'ils étaient également exclus.

(5) S'agissant des données sur le sexe déclarées par les répondants eux-mêmes, le Parquet australien a demandé aux ministères et organismes fédéraux d'harmoniser progressivement leurs pratiques existantes et futures avec les lignes directrices du gouvernement australien relatives à la reconnaissance du sexe et du genre (Australian Government Guidelines on the Recognition of Sex and Gender). Une personne peut donc se déclarer de sexe masculin, de sexe féminin ou sans sexe spécifique.

(6) Le NOIM indique : « Nombre d'enfants d'un ou de mariage(s) précédent(s) nés vivants (encore en vie ou décédés) ».



La base de données individuelles des mariages été nettoyée et des catégories supplémentaires ajoutées. Le pays de naissance a d'abord été codé « Australie » ou « étranger ». La présence d'enfants d'un précédent mariage a été codée par « oui » ou « non » plutôt que par le nombre d'enfants, car cette donnée n'est pas fournie systématiquement et les registres du Queensland et de l'Australie-Occidentale ne fournissaient aucune information sur la présence d'enfants. La résidence habituelle des conjoints était généralement codée avec un code postal et convertie en zone statistique de la capitale (Greater Capital City Statistical Area) ou en région du reste de l'État/Territoire à l'aide de tableaux de concordance géographique<sup>(7)</sup>. C'était le niveau géographique le plus précis qui pouvait être appliqué de façon systématique à ces données. Ce n'est pas négligeable, car l'ABS ne notifie les mariages que sur la base de la juridiction de célébration et non du lieu de résidence habituelle des conjoints. Le registre du Queensland n'ayant pas pu fournir un codage systématique de la résidence habituelle des mariés, les mariages célébrés dans le Queensland ont été exclus de l'analyse spatiale. La plupart des conjoints mariés ont déclaré le même lieu de résidence habituelle, que l'on suppose être leur lieu de résidence après le mariage. Quand l'un des conjoints indiquait une adresse à l'étranger, c'est l'adresse en Australie qui a été systématiquement utilisée.

La différence d'âge (écart en valeur absolue entre les âges au mariage respectifs des conjoints) a été calculée pour chaque mariage enregistré et le type de mariage (entre personnes de même sexe, entre personnes de sexe différent) a été déduit du sexe de chaque conjoint. Cette procédure a permis d'identifier les mariages de couples de même sexe et de sexe différent et, pour les premiers, le sexe des époux. L'âge moyen du couple a été calculé comme la moyenne de l'âge des deux conjoints, tandis que l'âge médian correspond à la valeur médiane des âges ordonnés de tous les conjoints par type de mariage. Les personnes mariées pour la première fois ont pu être identifiées par leur statut matrimonial antérieur (pas de mariage valide contracté précédemment). Des statistiques descriptives (effectifs, distributions et taux) ont été établies pour les caractéristiques sociodémographiques des conjoints mariés (variables individuelles) et le type de mariage (variables matrimoniales).

Quelques comparaisons ont été effectuées entre les couples mariés de même sexe et les données du recensement de 2016 sur les couples de même sexe cohabitants à partir des réponses au questionnaire de recensement portant sur la situation conjugale et le sexe des répondants. Environ 90 000 personnes ont indiqué être le mari, la femme ou le conjoint au sein d'un couple de même sexe, et l'ABS a identifié 46 800 couples de même sexe cohabitants (type de famille) (ABS, 2018a). Ce chiffre représente un peu moins de 1 % de l'ensemble des couples en Australie.

---

(7) Source : gouvernement australien, <https://data.gov.au/dataset/ds-dga-23fe168c-09a7-42d2-a2f9-fd08fbd0a4ce/details?q=correspondence%20ASGS%202016>

## 1. Calcul des taux de nuptialité

Le dénominateur des taux de nuptialité entre personnes du même sexe a été calculé à partir d'estimations de la population australienne appartenant à une minorité sexuelle, pour les hommes et pour les femmes, à la mi-2016, et il inclut les personnes s'étant identifiées comme gays, lesbiennes, bisexuelles ou membres d'une autre minorité sexuelle. L'estimation de cette population a notamment consisté à calculer le taux moyen de personnes s'identifiant comme non hétérosexuelles dans deux enquêtes australiennes représentatives à l'échelle nationale (General Social Survey, 2014; 2 vagues de la Household Income and Labour Dynamics Australia (HILDA) survey, 2012 et 2016) et à appliquer ce taux aux estimations de population officiellement établies par ABS pour 2016. Les diverses catégories résiduelles issues de la question sur l'identité sexuelle (« ne sait pas », « non indiqué », « refus ») ont été incluses dans le total de chaque dénominateur. Sachant qu'en outre un pourcentage indéterminé de personnes ne veulent pas s'identifier, il est probable que les résultats sous-estiment la population totale représentée par les minorités sexuelles (Wilson *et al.*, 2020b).

Des taux de nuptialité des couples de même sexe ont été calculés sur la base de ces estimations des minorités sexuelles masculine (n = 328 306) et féminine (n = 323 474) exposées au risque de se marier. Ces taux se rapportent à la population âgée de 18 ans et plus en 2016 (Wilson *et al.*, 2020b). Pour permettre des comparaisons avec la population hétérosexuelle, le taux de nuptialité de la population hétérosexuelle a également été calculé à partir des estimations de la population résidente adulte en 2016 (n = 18 751 964) (ABS, 2016) exposée au risque de se marier, diminué du nombre estimé d'adultes appartenant à une minorité sexuelle (n = 651 781). Les mariages de couples bisexuels de sexe différent n'ont pas pu être identifiés séparément.

## 2. Limites des données

Il n'a pas été possible de compiler un jeu de données parfaitement cohérent à l'échelle nationale du fait d'incohérences dans les données. L'enregistrement d'un petit nombre de mariages de sexe différent célébrés à la fin de 2017 a été décalé lors de la mise à jour des systèmes, pour permettre la saisie des mariages de couples de même sexe. De surcroît, comme les registres n'actualisent pas les informations relatives à un mariage, si ce n'est à l'initiative des conjoints concernés, certaines données erronées peuvent subsister sur la fiche et donc être prises en compte dans l'analyse.

Dans le recensement de 2016, les unions enregistrées ne sont pas explicitement identifiées par les catégories d'unions proposées, et le statut matrimonial correspond uniquement aux mariages enregistrés. De plus, ces données sont antérieures de deux ans aux données sur le mariage ouvert à tous et n'incluent pas les couples non cohabitants. En outre, elles sont susceptibles d'être influencées par le désir et la possibilité de se déclarer, ou non, comme couple de même sexe. Enfin, il a été établi que les erreurs de déclaration du sexe n'étaient pas

sans incidence sur la précision avec laquelle les couples de même sexe cohabitants étaient identifiés dans le recensement aux États-Unis (Gates, 2006) et en France (Banens et Le Penven, 2016).

### III. Résultats

#### 1. Combien de mariages de couples de même sexe ont-ils été enregistrés ?

Dans l'année qui a suivi le changement de législation sur le mariage (2018), 118 536 mariages de tout type ont été enregistrés, dont 6 769 (5,7 %) mariages entre personnes de même sexe. Parmi ces derniers, les plus nombreux concernaient les couples de femmes (3 921, soit 57,8 %), puis les couples d'hommes (2 831, soit 42,0 %). Un petit nombre de mariages a concerné des conjoints s'étant tous les deux déclarés sans sexe spécifique ( $n = 17$ ), qui ont été inclus dans le décompte global des mariages de couples de même sexe mais exclus des analyses détaillées pour des raisons de confidentialité liées à la taille très réduite de leur groupe. La réponse « sans sexe spécifique » a été fournie par un seul des conjoints dans 41 autres mariages, lesquels ont été traités comme des mariages de sexe différent dans le nombre total de mariages, mais également exclus de l'analyse approfondie pour les mêmes raisons que précédemment.

Le tableau 1 contient les effectifs, distributions et taux se rapportant à tous les types de mariages et correspondant aux proportions de conjoints identifiés comme cohabitants, estimés à partir du recensement de 2016. Les mariages représentés par la proportion de couples cohabitants recensés sont presque identiques pour les couples de même sexe et de sexe différent (14,5 % et 14,2 %), mais les mariages de femmes sont proportionnellement plus nombreux que les mariages d'hommes (17,0 % et 11,9 %). Le taux de nuptialité pour les couples de femmes a été estimé à 12,1 ‰ ; il est supérieur au taux de nuptialité des couples d'hommes (8,6 ‰) et quasiment deux fois plus élevé que celui des couples de sexe différent (6,2 ‰). Dans cette analyse, trois types de mariages sont considérés : les mariages entre hommes (ou mariages gays), les mariages entre femmes (mariages lesbiens) et les mariages entre un homme et une femme (mariages de personnes de sexe différent).

#### 2. Qui s'est marié ?

Le tableau 2 récapitule les caractéristiques sociodémographiques des conjoints des trois types de mariages. S'agissant de la structure par âge, les mariages de personnes du même sexe se différencient clairement des autres, avec des proportions sensiblement supérieures de mariages gays plus âgés (37,3 % des conjoints avaient plus de 50 ans en moyenne). Les conjointes de mariages lesbiens ont également un âge plus élevé que les conjoints de sexe différent. L'âge médian des conjoints gays est de 45 ans, contre 39 ans pour les

**Tableau 1. Type de mariage et indicateurs, mariages conclus en 2018**

|                                      | Effectifs | Distribution (%) | Couples<br>cohabitants <sup>(a)</sup> (%) | Taux de nuptialité<br>(%) |
|--------------------------------------|-----------|------------------|---|---------------------------|
| <b>Couples de même sexe</b>          |           |                  |   |                           |
| Homme-homme                          | 2 831     | 2,4              | 11,9                                      | 8,6                       |
| Femme-femme                          | 3 921     | 3,3              | 17,0                                      | 12,1                      |
| X-X                                  | 17        | < 0,0            | n.d.                                      | n.d.                      |
| Total                                | 6 769     | 5,7              | 14,5                                      |                           |
| <b>Couples de sexe différent</b>     |           |                  |   |                           |
| Homme-femme                          | 111 724   | 94,3             | 14,2                                      | 6,2                       |
| Femme-X                              | 29        | < 0,0            | n.d.                                      | n.d.                      |
| Homme-X                              | 12        | < 0,0            | n.d.                                      | n.d.                      |
| Total                                | 111 765   | 94,3             | 14,2                                      |                           |
| Ensemble des mariages <sup>(b)</sup> | 118 536   | 100              |   |                           |

(a) Estimation calculée à partir des couples de personnes de même sexe identifiés dans le recensement de 2016.  
(b) Inclut deux mariages pour lesquels aucun des conjoints n'a indiqué de sexe.  
**Note** : X identifie les conjoints sans sexe spécifique et pour lesquels la catégorie recueillie était « indéterminé/intersexe/non spécifié ». Il y a des différences entre le nombre de mariages communiqué par les registres aux auteurs et les statistiques de la nuptialité en 2018 publiées par l'ABS (2019b). Ces écarts proviennent généralement du champ couvert. Les données de l'ABS sont publiées par année d'enregistrement et un effet sur les totaux est possible en raison des mariages célébrés les années précédentes mais enregistrés seulement l'année suivante. L'ABS n'a pas inclus dans son total des mariages de couples de même sexe, les mariages contractés entre deux conjoints s'étant l'un et l'autre déclarés sans sexe spécifique.  
**Sources** : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018 ; ABS, recensement 2016.

**Tableau 2. Caractéristiques des mariages par type de mariage, mariages conclus en 2018**

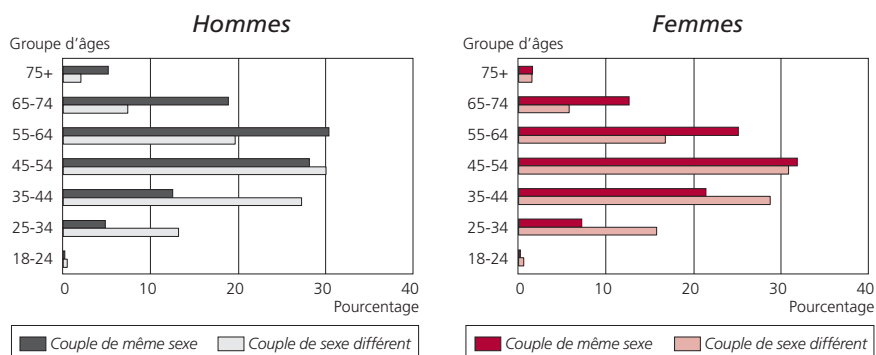
|   | Homme-homme<br>(%) | Femme-femme<br>(%) | Homme-femme<br>(%) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Âge moyen du couple</b>                          |                    |                    |                    |
| < 30 ans  | 11,6               | 18,3               | 42,3               |
| 30-39 ans   | 25,9               | 33,4               | 37,3               |
| 40-49 ans   | 25,6               | 22,0               | 11,2               |
| 50 ans et plus                                      | 36,8               | 26,4               | 9,2                |
| Âge médian des conjoints au mariage                 | 45 ans             | 39 ans             | 31 ans             |
| Âge médian au premier mariage                       | 43 ans             | 36 ans             | 30 ans             |
| <b>Écart d'âge entre les conjoints</b>              |                    |                    |                    |
| < 3 ans   | 28,3               | 39,6               | 49,9               |
| 3-5 ans   | 23,9               | 26,9               | 26,7               |
| 6-9 ans   | 19,1               | 20,0               | 13,9               |
| 10 ans et plus                                      | 28,6               | 13,5               | 9,5                |
| <b>Statut matrimonial</b>                           |                    |                    |                    |
| Au moins l'un des conjoints est divorcé             | 18,0               | 31,5               | 27,1               |
| Au moins l'un des conjoints est veuf                | 0,4                | 0,8                | 1,3                |
| <b>Enfants d'un précédent mariage<sup>(a)</sup></b> |                    |                    |                    |
| Au moins de l'un des conjoints                      | 8,7                | 17,4               | 15,3               |
| <b>Pays de naissance du couple<sup>(b)</sup></b>    |                    |                    |                    |
| Australie pour les deux conjoints                   | 41,6               | 58,5               | 50,8               |
| Australie pour l'un des conjoints                   | 39,0               | 24,2               | 25,9               |
| Deux conjoints nés à l'étranger                     | 19,9               | 17,3               | 23,1               |

(a) Données non fournies pour les mariages enregistrés dans le Queensland ou en Australie-Méridionale.  
(b) Données non fournies pour les mariages enregistrés en Australie-Méridionale.  
**Source** : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018.

conjointes lesbiennes et 31 ans pour les conjoints de sexe différent. Ces écarts s'observent également pour l'âge médian au premier mariage. Les données censitaires montrent que l'âge médian des couples de même sexe cohabitants est du même ordre (40 ans), contre 48 ans pour leurs homologues en couple de sexe différent, ce qui signifie qu'ils sont considérablement plus âgés que les couples ayant décidé de se marier en 2018 (ABS, 2019b). Un écart d'âge entre les conjoints supérieur à 5 ans était largement plus fréquent chez les couples mariés de même sexe. En effet, des proportions plus importantes de mariages gays présentaient des écarts d'âge supérieurs à 10 ans et, dans plus de 4 % des cas, l'écart était d'au moins 25 ans (données non présentées).

Dans un tiers des mariages lesbiens, l'une des conjointes au moins a déjà été mariée (tableau 2), proportion plus élevée que dans les mariages d'hommes (18 %) et les mariages entre personnes de sexe différent (27 %). La figure 2, qui compare les caractéristiques d'âge des couples, met l'accent sur le fait que les différences entre les hommes et les femmes ayant décidé de se marier n'étaient pas uniquement dues aux différences de structure d'âge des mariages. Pour les conjoints précédemment mariés, les hommes des couples gays étaient plus susceptibles d'avoir entre 55 et 64 ans, tandis que les conjointes lesbiennes étaient de 10 ans plus jeunes ; les deux conjoints de sexe différent étaient plus jeunes, appartenant plutôt au groupe d'âge 45-54 ans.

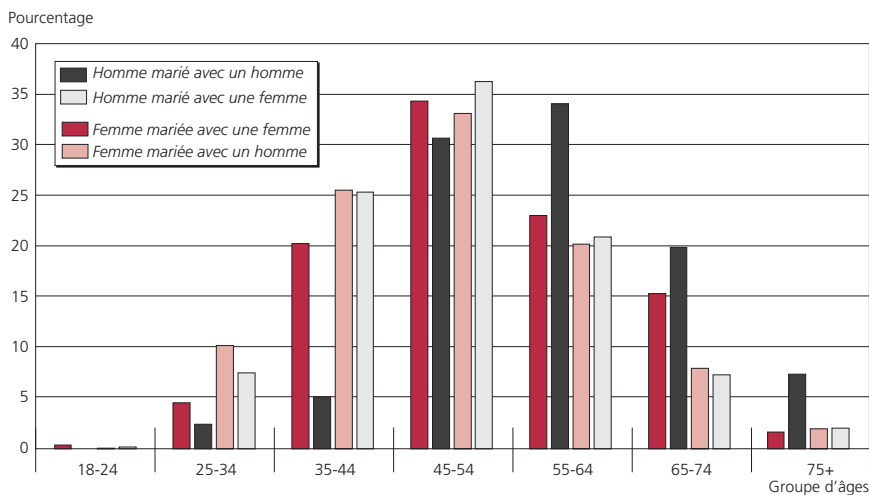
**Figure 2. Pourcentage de conjoints ayant déjà été mariés, par sexe, groupe d'âges et type de mariage, mariages conclus en 2018**



Source : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018.

Parmi les mariages lesbiens, 17,4 % comptaient au moins une conjointe ayant eu des enfants d'un précédent mariage, soit plus que dans les mariages de couples de sexe différent (15,3 %) et deux fois plus que dans les mariages gays (8,7 %) (tableau 2). L'âge des conjointes lesbiennes élevant des enfants d'un précédent mariage était également bien plus jeune que celui de leurs homologues gays (figure 3). Moins de 10 % des conjoints gays avec enfants avaient moins de 45 ans, contre un quart des conjointes lesbiennes, tandis que 27,4 % des conjoints gays avec enfants d'un précédent mariage étaient âgés de 65 ans ou plus (données non montrées), un pourcentage de 10 points supérieur à celui des couples lesbiens.

Figure 3. Conjoints mariés ayant des enfants d'un précédent mariage, par groupe d'âges et type de mariage, mariages conclus en 2018



Source : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018.

Dans près de 60 % des mariages gays, au moins l'un des conjoints est né à l'étranger (58,9 %), tandis qu'une proportion comparable (58,5 %) de mariages lesbiens se composait de deux conjointes nées en Australie (tableau 2). Une analyse plus poussée du pays de naissance des conjoints gays (tableau 3) montre que les hommes nés à l'étranger mariés à des hommes nés en Australie étaient

Tableau 3. Origine géographique des conjoints masculins dans les couples d'hommes, par pays de naissance (%), mariages conclus en 2018

| Région de naissance                | Un des conjoints est né à l'étranger | Les deux conjoints sont nés à l'étranger |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Asie du Sud-Est                    | 22,6                                 | 25,0                                     |
| Royaume-Uni et Irlande             | 20,3                                 | 14,7                                     |
| Autre pays européens               | 15,5                                 | 9,7                                      |
| Asie chinoise                      | 7,9                                  | 18,9                                     |
| Nouvelle-Zélande                   | 7,4                                  | 5,3                                      |
| Amérique du Nord                   | 6,6                                  | 3,3                                      |
| Amérique du Sud                    | 5,3                                  | 6,4                                      |
| Moyen-Orient et Afrique            | 5,4                                  | 6,1                                      |
| Japon, Corée du Nord, Corée du Sud | 3,5                                  | 1,9                                      |
| Asie du Sud                        | 2,2                                  | 6,6                                      |
| Autres                             | 3,2                                  | 2,1                                      |
| Total                              | 100                                  | 100                                      |
| N                                  | 985                                  | 1 024                                    |

Source : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018.

originaires le plus souvent d'Asie du Sud-Est<sup>(8)</sup> (22,6 %), puis du Royaume-Uni et de la République d'Irlande<sup>(9)</sup> (20,3 %). Quand les deux hommes sont nés à l'étranger, la plupart viennent d'Asie du Sud-Est (25,0 %) et 18,9 % d'Asie chinoise<sup>(10)</sup>. Ces résultats sont à considérer dans le contexte d'une reconnaissance législative précoce par l'Australie des unions de personnes de même sexe, du parrainage d'immigrés, et du fait que les minorités sexuelles et le mariage ouvert à tous les couples soient mieux acceptés en Australie que dans la plupart des pays asiatiques.

### 3. Où vivent les couples de même sexe mariés ?

Mis à part les couples mariés dans le Queensland (pour lesquels aucune donnée relative au lieu de résidence habituelle n'était disponible), 77,0 % des couples mariés de même sexe vivent dans les grandes agglomérations, le reste dans les régions. Cela équivaut à un taux de 36,2 mariages de même sexe pour 1 000 mariages dans les grandes agglomérations et 27,5 ‰ en région. La figure 4 illustre la distribution des lieux de résidence habituelle des couples de même sexe mariés en 2018 par rapport à celle de tous les couples mariés dans chaque agglomération et le reste de l'État ou du Territoire concerné. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de mariages de personnes de même sexe, tandis que l'intensité de la couleur varie selon le nombre de mariages de couples de même sexe pour 1 000 mariages. Les deux régions de Nouvelle-Galles du Sud ont des taux de mariage de couples de même sexe élevés par rapport au total des mariages, mais le reste du Territoire du Nord et le Territoire de la capitale australienne se démarquent davantage. Le reste du Territoire du Nord (138,7 ‰) avait le taux le plus important par rapport au nombre total de mariages dans la région, malgré une population extrêmement réduite (98 500) et moins de mariages de manière générale (156). Le Territoire de la capitale australienne arrivait derrière, avec le deuxième taux le plus élevé (79,6 ‰). En dehors des grandes agglomérations de Melbourne et de Sydney, les couples lesbiens mariés représentent la majorité des couples de même sexe dans les autres régions.

### 4. L'expérience australienne du mariage des couples de même sexe est-elle comparable à celle des autres pays ?

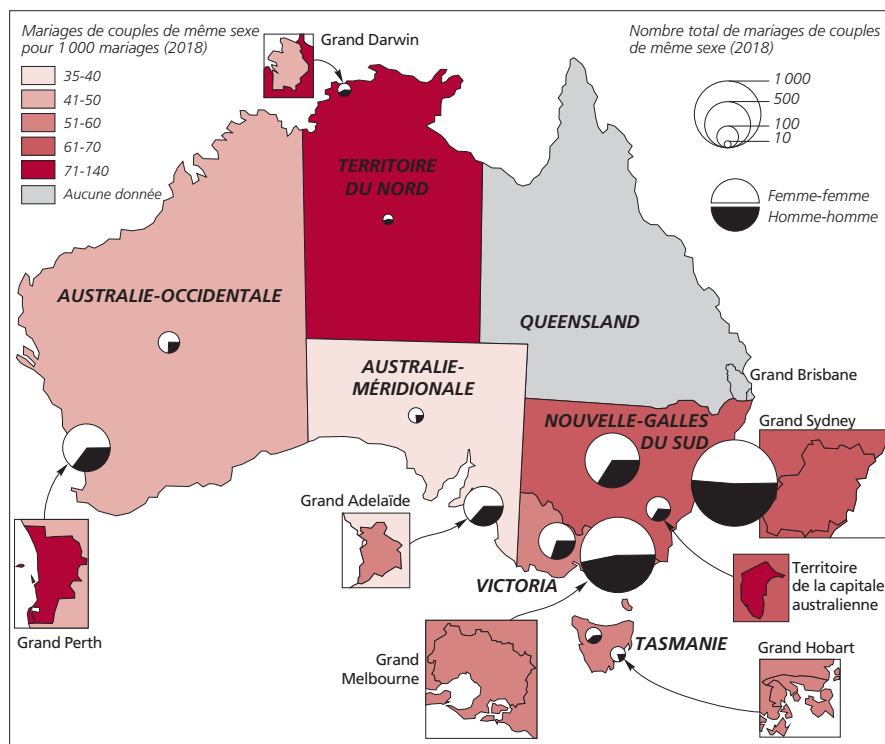
Les mariages de couples de même sexe rapportés à l'ensemble des mariages sont indiqués pour une sélection de pays dans la figure 5 (données reprises du tableau annexe A.1). Les tendances sont identifiées pour les cinq premières années civiles complètes après la reconnaissance du mariage pour tous les

(8) L'Asie du Sud-Est (continentale et insulaire) est identifiée dans la classification des pays selon l'ABS. Elle englobe les voisins régionaux de l'Australie, à savoir la Birmanie, le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Timor-Leste et le Vietnam.

(9) Le Royaume-Uni et la République d'Irlande constituent l'Europe du Nord-Ouest et excluent les pays européens.

(10) Le terme « Asie chinoise » englobe la Chine, Taiwan et la Mongolie.

Figure 4. Mariages de couples de même sexe (effectif et pour 1 000 mariages), par lieu de résidence habituelle (agglomérations des capitales et régions du reste des États), mariages conclus en 2018



Note : Données non disponibles pour le Queensland.

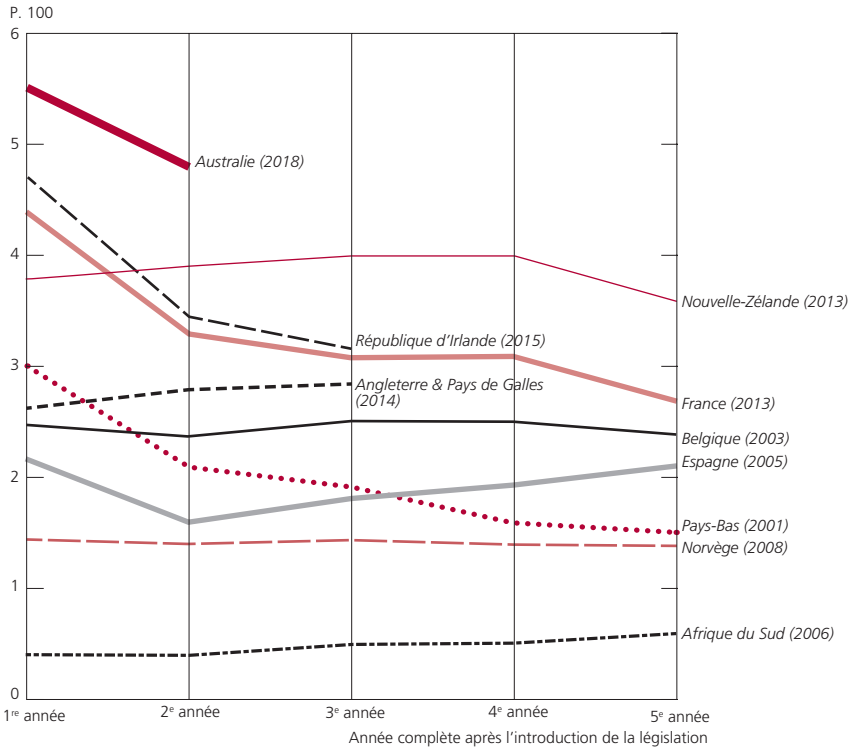
Source : Calculs des auteurs à partir des données sur le mariage issues des RNMD de 2018.

couples<sup>(11)</sup>. Les comparaisons directes sont problématiques en raison des différences de définition du mariage dans les législations nationales, des différences en termes d'accès aux données publiques et du mois d'adoption de la nouvelle législation sur le mariage, qui influe à la fois sur la première année (incomplète) et la deuxième année (complète). Toutefois, bien que les comparaisons internationales soient imparfaites, il semble que les couples de même sexe australiens aient profité de la possibilité de pouvoir se marier en 2018 : les pourcentages sont relativement élevés pour la première année civile complète (5,7 %). Le chiffre le plus proche a été enregistré en Irlande (4,7 %). Ce pays a célébré son premier mariage entre deux personnes de même sexe le 17 novembre 2015, et la première année civile complète est comparable. Les deux pays ayant changé de législation au mois de novembre, cela permet de mieux mesurer la demande de mariage « en attente » des couples de même

(11) Les tendances n'incluent pas la première année civile (incomplète) qui suit la reconnaissance officielle du mariage des couples de même sexe.



Figure 5. Part des mariages de couples de même sexe dans l'ensemble des mariages (%), à partir de la première année civile complète depuis leur reconnaissance officielle



Note : Données issues du tableau annexe A.1 et nombre de mariages pendant l'année incomplète ayant suivi la législation dans chaque pays.

Sources : Offices statistiques nationaux ; ABS, Marriages and Divorces (2019, 2020).

sexe. La France arrive après (4,4 %), suivie de la Nouvelle-Zélande (3,8 %) et des Pays-Bas (3,0 %). En Nouvelle-Zélande, le point culminant a été atteint en 2017, avec 495 célébrations de mariages de couples de même sexe, puis le niveau a chuté à 375 en 2018, quand l'Australie a ouvert le mariage aux couples de même sexe (Statistics New Zealand, 2019). Les données australiennes pour la deuxième année complète post-légalisation ont été publiées récemment ; le fait que ce nouveau type de mariage représente 4,8 % de l'ensemble des mariages montre que les couples de même sexe australiens restent très désireux de se marier (ABS, 2020).

Dans l'année qui a suivi l'ouverture du mariage à tous les couples en Australie, les couples de femmes ont été plus nombreux à se marier que les couples d'hommes, contrairement à ce que l'on a pu constater aux Pays-Bas, premier pays à ouvrir le mariage à tous les couples et où les mariages gays ont été majoritaires la première année (57 %), comme en France (54 %), en Belgique (58 %), en Irlande (57 %) et en Espagne (78 %), d'après ce qu'indiquent les offices

statistiques nationaux. À l'instar de l'Australie, la Nouvelle-Zélande (63 %), l'Angleterre et le Pays de Galles (56 %) et la Norvège (63 %) ont enregistré une majorité de mariages lesbiens pendant la première année civile complète.

#### IV. Discussion et conclusion

Un ensemble unique de données sur la démographie du mariage des couples de même sexe en Australie pendant la première année du mariage pour tous les couples a été constitué. L'année 2018 a enregistré un nombre important de mariages de couples de même sexe proportionnellement à l'ensemble des mariages, avec un taux de nuptialité estimé à 12,1 ‰ pour les mariages des couples de femmes et 8,6 ‰ pour les couples d'hommes. La part des mariages de couples de même sexe sur l'ensemble des mariages est également supérieur à celui d'une sélection d'autres pays où ce type de mariage avait été légalisé plus tôt. Les couples « pionniers », ayant conclu un mariage de même sexe en 2018, sont plus âgés que les autres mariés, comme le montrent aussi d'autres études internationales. La longue attente de l'ouverture du mariage à tous les couples pourrait avoir contribué à ces résultats, avec une rétention de la demande qui s'est traduite ensuite par des effectifs plus importants et des candidats plus âgés. En Australie, la première année de la reconnaissance de ces mariages a coïncidé presque exactement avec une année civile complète, ce qui biaise quelque peu toute comparaison directe avec les autres pays. Néanmoins, la proportion relativement élevée de mariages de couples de même sexe en Australie la deuxième année pourrait aussi être le signe notable d'une propension accrue des couples de même sexe à se marier (ABS, 2020). La chute de l'âge médian des couples mariés lesbiens (de 39,3 à 36,5 ans) et gays la deuxième année (de 44,9 à 39,3 ans) (ABS, 2020) va dans le même sens que les tendances internationales. L'acceptation sociale de ce type de mariages, attestée par le vote des Australiens en sa faveur (Wilson *et al.*, 2020a) et l'acceptation croissante des minorités sexuelles ailleurs dans le monde (Pouchter et Kent, 2020), ont pu donner le sentiment qu'en Australie l'ouverture du mariage à tous les couples aurait lieu dans un climat plus sûr que celui ayant existé bien plus tôt dans d'autres pays. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ces tendances dans les années à venir.

Face à ces taux de nuptialité élevés en Australie, il convient de s'interroger sur les raisons qui rendent le mariage si important aux yeux de cette minorité sexuelle et de se demander si l'enthousiasme initial perdurera. Aux États-Unis, les adultes lesbiens, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) considèrent que l'amour, le compagnonnage et la décision de s'engager pour la vie sont des motivations de premier plan pour se marier (Pew Research Center, 2013). De surcroît, le mariage importe deux fois plus aux adultes LGBT qu'à la population générale (46 % contre 23 %) en raison des droits et des avantages sociaux qu'il confère. En 2015, d'après une enquête d'opinion réalisée par Gallup aux

États-Unis, 45 % des couples de même sexe s'étaient mariés (Gates et Brown, 2015)<sup>(12)</sup>. Bien que l'institution du mariage se soit considérablement transformée, des études ont montré que les couples mariés étaient plus heureux ou satisfaits que les couples cohabitants non mariés (Brown et Booth, 1996), même si d'autres travaux semblent indiquer que cela pourrait s'expliquer par des différences de pays, de religiosité et de situation professionnelle (Soons et Kalmijn, 2009). Une relation positive a été établie entre, d'une part, le mariage et, d'autre part, la santé, le revenu et la richesse (Carr et Springer, 2010 ; Vespa et Painter, 2011 ; Pirani et Vignoli, 2016) ; le mariage pourrait même offrir une structure relationnelle propice à une relation plus harmonieuse et plus durable (Waite et Gallagher, 2001). À l'aide des données du registre danois, Alden *et al.* (2013) ont démontré que les couples gays étaient plus susceptibles de se servir de cet engagement devant la loi comme moyen de mutualiser leurs ressources, tandis que les couples lesbiens l'envisageaient davantage comme un moyen de fonder un foyer. Ces éléments expliqueraient-ils les taux élevés de mariage parmi les couples de même sexe en Australie et, peut-être, les niveaux encore supérieurs observés chez les couples de femmes ?

D'après les données sur le mariage en Australie, il semblerait que les femmes lesbiennes aient plus confiance dans le mariage pour obtenir un statut juridique, une sécurité et une position sociale, et le mariage serait même encore plus important aux yeux des couples lesbiens élevant des enfants. Nos résultats indiquent que deux fois plus de couples lesbiens mariés ont élevé un ou plusieurs enfants nés de mariages précédents que les conjoints gays mariés. Powel *et al.* (2010) ont montré qu'un tiers (34 %) des parents australiens appartenant à une minorité sexuelle ont conçu au moins un enfant dans le cadre d'une relation hétérosexuelle antérieure, ce que confirment d'ailleurs nos données sur le mariage, puisqu'il est avéré que de nombreux conjoints de couples de même sexe ont déjà été mariés. Le mariage offre un cadre légal solide permettant d'exercer ensemble les droits parentaux sur les enfants de l'un ou l'autre conjoint, sur les enfants adoptés par l'un des conjoints ou les deux et, bien sûr, sur les enfants issus du mariage. Avant l'ouverture du mariage à tous les couples, les données du recensement australien avaient identifié environ 8 400 enfants (jusqu'à 15 ans) vivant dans des familles homoparentales, et 25 % des couples de femmes cohabitants avaient au moins un enfant vivant sous leur toit (ABS, 2018a). La féminisation des mariages des couples de même sexe, liée au fait que le mariage assure une protection légale des différents parcours qui mènent à la parentalité, est confirmée par des études récentes sur les tendances dans d'autres pays (Meslay, 2019 ; Kolk et Andersson, 2020). Les données internationales présentées dans cet article laissent aussi penser que, dans les pays où le mariage a été ouvert à tous plus récemment, le pourcentage de mariages de couples de femmes est plus important. Selon des données sur les États-Unis,

---

(12) Les enquêtes Gallup ont débuté en 2008 pour suivre l'opinion des Américains sur des sujets politiques et de grands événements sociaux ayant des incidences sur leur vie. Environ 500 adultes de 18 ans et plus sont interrogés au téléphone chaque jour.

plus le temps passe et proportionnellement moins de couples de même sexe élèvent d'enfants. D'après Gates (2015), ceci peut être dû au fait que la conformité sociale, qui a pu inciter les minorités sexuelles à avoir des relations hétérosexuelles au début de leur vie, diminue. Depuis 2010, un nombre croissant de couples de même sexe désirant avoir des enfants ont accès à la procréation médicalement assistée et à la gestation pour autrui (Gates, 2015). L'accès à l'insémination artificielle et à son remboursement par le système de santé australien devrait donc augmenter pour les couples lesbiens mariés. Néanmoins, les personnes LGBT sont encore victimes de discrimination en raison de la distinction actuellement opérée entre stérilité « sociale » et stérilité « médicale » (Gorton, 2019). Les parcours de procréation assistée sont encore plus complexes pour les couples gays ; de futurs travaux pourraient tenter de déterminer si la possibilité de se marier se traduit par une augmentation de la gestation pour autrui et des adoptions chez les couples gays mariés. Le pourcentage de couples gays avec enfants s'étant marié (9 %) est supérieur à la proportion totale de couples d'hommes cohabitants avec enfants (4,5 %) (ABS, 2018) ; il n'est donc pas exclu que la formation d'une famille officialisée par le mariage puisse aussi fortement peser dans la décision de certains couples gays de se marier.

La probabilité plus forte qu'au moins l'un des conjoints d'un mariage gay soit né à l'étranger pourrait être analysée dans le contexte de la loi sur l'immigration en Australie. Même si le mariage pour tous les couples y est plus récent, l'Australie s'est montrée progressiste en reconnaissant les relations entre personnes du même sexe. Elle a été l'un des premiers pays à autoriser le parrainage des couples de même sexe pour l'immigration en 1991. Entre 1997 et 2004, les visas de parrainage accordés à des hommes gays (519) ont été deux fois plus nombreux que ceux accordés à des femmes lesbiennes (236) et les migrants gays asiatiques constituaient le groupe le plus nombreux (Yue, 2008). Si cette asymétrie a persisté par la suite, le groupe des conjoints gays nés à l'étranger est sans doute plus important et a pu contribuer à la proportion supérieure de conjoints asiatiques dont attestent nos données. Yue (2008) a étudié le modèle dominant du couple gay asiatico-australien, où le conjoint australien est un Caucasien plus âgé et le conjoint asiatique est un homme plus jeune. Ce type de relations intimes pourrait expliquer certains écarts d'âge importants constatés dans les couples gays qui se marient en Australie, ainsi que l'intérêt des garanties offertes par le mariage pour la transmission du patrimoine et autres successions (Meslay, 2019). Mais les motivations qui incitent les couples gays à se marier nécessitent des recherches plus poussées.

De nombreux travaux de recherche continuent d'identifier les regroupements de gays et de lesbiennes ou géographiques « queer » comme l'un des principaux moyens de se sentir soutenu et en sécurité, d'avoir une identité politique, d'être entouré socialement et de se protéger contre les comportements et les attitudes homophobes (Wotherspoon, 1991 ; Bell et Valentine, 1995 ; Faro, 2000). Les travaux australiens sur des couples de même sexe identifiés grâce aux recensements

ont constaté qu'en dehors des capitales du pays, il n'existait qu'un petit nombre de centres régionaux où la concentration des couples de même sexe était supérieure à la moyenne (Forrest *et al.*, 2019). En tout état de cause, le phénomène du regroupement de couples de même sexe par quartier semble devenu moins important au fil du temps et même moins fréquent pour les couples avec enfants (Forrest *et al.*, 2019). La cartographie des mariages des couples de même sexe en Australie est limitée mais aide à comprendre où vivent ces couples. Les résultats confirment que Sydney reste un pôle important de la géographie gay et montrent aussi que les couples lesbiens mariés se répartissent généralement de manière plus uniforme entre la capitale et les régions que leurs homologues gays. Fait étonnant, les deux Territoires australiens ont exercé une attraction tout à fait singulière sur les couples gays et lesbiens mariés, mais sans doute pour des raisons différentes. Le Territoire où se trouve la capitale australienne se caractérise par une urbanisation élevée et une population très instruite, susceptible d'attirer les minorités sexuelles (Carpenter et Gates, 2008). Le Territoire du Nord, en revanche, se démarque en étant la juridiction australienne la moins peuplée ; ce territoire est relativement isolé et excentré, avec une densité de population encore plus faible en dehors de l'agglomération de la capitale. La ville principale de la région est Alice Springs. Dans l'étude de Forrest *et al.* (2019), elle est identifiée comme l'un des rares centres régionaux comptant un nombre non négligeable de couples de même sexe. Le regroupement associé à cette zone pourrait être encore plus spécifique, avec un isolement extrême constituant peut-être un facteur d'attractivité supplémentaire.

Un résultat n'a pas pu être examiné de manière approfondie ici, il s'agit du nombre de mariages de même sexe où les deux conjoints se sont déclarés sans sexe spécifique ( $n = 17$ ) et le nombre de mariages de couples de sexe différent dont un des conjoints s'est déclaré sans sexe spécifique ( $n = 41$ ). Cette toute petite minorité est habituellement invisible dans les séries de données nationales, la voir apparaître ici mérite donc d'être mentionné.

En Australie, le mariage entre personnes de même sexe a été accueilli avec un tel enthousiasme par les minorités sexuelles que de nouvelles questions se posent pour les démographes, notamment en matière de fécondité (combien sont susceptibles de concevoir ou d'adopter des enfants ?), de mobilité (les décisions relatives à l'emploi et la fécondité influenceront-elles sur le choix des couples de s'établir à tel endroit plutôt que tel autre ?) et de bien-être (observera-t-on à l'avenir des expériences différentes de discriminations au quotidien ?). Nos recherches ont été inévitablement limitées par les variables sociodémographiques disponibles, extraites des registres de mariage australiens, mais cette même limite fournit une description démographique pouvant servir de point de départ pour de futures recherches. Le prochain recensement (2021) offre de nouvelles possibilités d'identifier les mariages de couples de même sexe et il sera plus facile d'utiliser les informations sur les ménages, les aspects économiques et la santé pour mieux mettre ces mariages en perspective.

**Remerciements** : Les auteurs remercient les services des registres des actes de naissance, de décès et de mariage des États et Territoires australiens qui leur ont généreusement donné accès aux données sur les mariages, ainsi que les relecteurs anonymes d'une version antérieure de cet article, pour leurs commentaires et leurs avis précieux. Merci également à Dávid Karácsonyi, qui a prêté son concours pour l'établissement des cartes.



## ANNEXE

Tableau A.1. Mariages de couples de même sexe dans différents pays

| Pays   | Date de légalisation | Mariages, première année incomplète <sup>(a)</sup> | Mariages femme-femme <sup>(b)</sup> % | % du total des mariages chaque année civile complète après la légalisation |                |                |                |                |
|--|----------------------|--|---------------------------------------|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
|  |                      |  |                                       | 1 <sup>re</sup>  | 2 <sup>e</sup> | 3 <sup>e</sup> | 4 <sup>e</sup> | 5 <sup>e</sup> |
| Pays-Bas                                     | avril 2001           | 2 414 mariages                                     | 43,5                                  | 3,0  | 2,1            | 1,9            | 1,6            | 1,5            |
| Belgique                                     | juin 2003            | 245 mariages                                       | 41,8                                  | 2,5  | 2,4            | 2,5            | 2,5            | 2,4            |
| Espagne                                      | juillet 2005         | 1,1 % du total                                     | 21,6                                  | 2,2  | 1,6            | 1,8            | 1,9            | 2,1            |
| Afrique du Sud                               | décembre 2006        | 80 mariages  | n.p.                                  | 0,4  | 0,4            | 0,5            | 0,5            | 0,6            |
| Norvège                                      | juin 2008            | 1,1 % du total                                     | 62,9                                  | 1,4  | 1,4            | 1,4            | 1,4            | 1,4            |
| France <sup>(c)</sup>                        | mai 2013             | 7 367 mariages                                     | 41,5                                  | 4,4  | 3,3            | 3,1            | 3,2            | 2,8            |
| Nouvelle-Zélande <sup>(d,e)</sup>            | août 2013            | 354 mariages                                       | 63,0                                  | 3,8  | 3,9            | 4,0            | 4,0            | 3,6            |
| Angleterre/<br>Pays de Galles <sup>(e)</sup> | avril 2014           | 4 850 mariages                                     | 56,1                                  | 2,6  | 2,8            | n.d.           | n.d.           | n.d.           |
| Irlande                                      | novembre 2015        | 91 mariages  | 44,1                                  | 4,7  | 3,5            | 3,1            | n.d.           | n.d.           |
| Australie <sup>(f)</sup>                     | décembre 2017        | n.p.   | 57,8                                  | 5,5  | 4,8            | n.d.           | n.d.           | n.d.           |

(a) Nombre ou proportion de mariages célébrés l'année de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.  
(b) Proportion de mariages femme-femme célébrés l'année de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe.

(c) France sans Mayotte jusqu'en 2014, avec Mayotte à compter de 2014.

(d) Ensemble des mariages de couples de même sexe, y compris de conjoints ne résidant pas en Nouvelle-Zélande.

(e) Les mariages issus de la conversion d'unions civiles ne sont pas inclus.

(f) Données australiennes obtenues auprès de l'ABS pour établir des séries comparables d'une année sur l'autre. Aucune donnée publiée sur le mariage de couples de même sexe en 2017. La législation n'est entrée en vigueur qu'au 9 janvier 2018 ; dans quelques cas, toutefois, l'officier d'état civil a bien voulu accorder une dérogation. n.d. = non disponible ; n.p. = non publié.

**Note** : L'estimation de la proportion de mariages de même sexe la première année complète après la légalisation peut légèrement varier selon la source (5,7 % ou 5,5 %). Voir note du tableau 1.

**Sources** : Offices statistiques nationaux.

## RÉFÉRENCES

- ALDEN L., EDLUND L., HAMMARSTEDT M., MUELLER-SMITH M., 2013, *Domestic partnership for what? Evidence from Sweden* (Working Paper), Linnaeus University, Centre for Labour Market and Discrimination Studies.
- ANDERSSON G., KOLK M., 2011, Trends in childbearing and nuptiality in Sweden: An update with data up to 2007, *Finnish Yearbook of Population Research*, 46, 21-29.
- ASPINAL P. J., 2009, *Estimating the size and composition of the lesbian, gay and bisexual population in Britain* (Research Report No. 37), Manchester, Equality and Human Rights Commission.
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS, 2016, *Australian demographic statistics, June 2016*. (cat. no. 3101.0). <https://www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Lookup/3101.0Main+Features!Jun%202016?OpenDocument=>
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS, 2018, *Census of population and housing: Reflecting Australia – Stories from the census, 2016*. (cat. no. 2071.0). <https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/Lookup/2071.0main+features852016>
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS, 2019, *Marriages and divorces, Australia, 2018*. (cat. no. 3310.0). <https://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/INotes/3310.02017Data%20Cubes?opendocument&TabName=Notes&ProdNo=3310.0&Issue=2017&num=&view=&>
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS, 2020, *Marriages and divorces, Australia, 2019*. (cat. no. 3310.0). <https://www.abs.gov.au/statistics/people/people-and-communities/marriages-and-divorces-australia/latest-release>
- AUSTRALIAN INSTITUTE OF FAMILY STUDIES, 2019, *Marriage rates in Australia*. <https://aifs.gov.au/facts-and-figures/marriage-rates-australia>
- BAILEY J. M., VASEY P. L., DIAMOND L. M., BREEDLOVE S. M., VILAIN E., EPPRECHT M., 2016, Sexual orientation, controversy, and science, *Psychological Science in the Public Interest*, 17(2), 45-101. doi:10.1177/1529100616637616
- BANENS M., LE PENVEN E., 2016, Les erreurs de sexe dans le recensement et leurs effets sur l'estimation des couples de même sexe, *Population*, 71(1), 135-148. doi: 10.3917/popu.1601.0135
- BAUNACH D. M., 2012, Changing same-sex marriage attitudes in America from 1988 through 2010, *Public Opinion Quarterly*, 76(2), 364-378. doi:10.1093/poq/nfs022
- BELL D., VALENTINE G., 1995, *Mapping desire: Geographies of sexualities*, New York, Routledge, doi:10.4324/9780203427897
- BELLAMY V., 2015, La nuptialité la plus basse depuis 1950, *Insee Focus*, 18, February.
- BROWN S., BOOTH A., 1996, Cohabitation versus marriage: A comparison of relationship quality, *Journal of Marriage and the Family*, 58(3), 668-678. doi:10.2307/353727
- CARPENTER C., GATES G. J., 2008, Gay and lesbian partnership: Evidence from California, *Demography*, 45(3), 573-590. doi:10.1353/dem.0.0014
- CARR D., SPRINGER K. W., 2010, Advances in families and health research in the 21st century, *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 743-761. doi:10.1111/j.1741-3737.2010.00728.x
- CHAMIE J., MIRKIN B., 2011, Same-sex marriage: A new social phenomenon, *Population and Development Review*, 37(3), 529-551. doi:10.1111/j.1728-4457.2011.00433.x



- COHEN P. N., 2013, Marriage is declining globally: Can you say that?, *Family Inequality*. <https://familyinequality.wordpress.com/2013/06/12/marriage-is-declining/>
- COONTZ S., 2004, The world historical transformation of marriage, *Journal of Marriage and Family*, 66(4), 974-976. doi:10.1111/j.0022-2445.2004.00067.x
- CORTINA C., FESTY P., 2014, *Identification of same-sex couples and families in census, registers and surveys* (Families and Societies, Working Paper No.8).
- CROWL A., AHN S., BAKER J., 2008, A meta-analysis of developmental outcomes or children of same-sex and heterosexual parents, *Journal of GLBT Family Studies*, 4(3), 385-407. doi:10.1080/15504280802177615
- DEMPSEY D., 2013, *Same-sex parented families in Australia* (CFCA Paper No. 18), Melbourne, Australia, Australian Institute of Family Studies.
- ECKER S., RIGGLES E. B. D., ROSTOSKY S., BYRNES J., 2019, Impact of the Australian marriage equality postal survey and debate on psychological distress among lesbian, gay, bisexual, transgender, intersex and queer/questioning people and allies, *Australian Journal of Psychology*, 71(3), 285-295. doi:10.1111/ajpy.12245
- FARO C., 2000, *Street seen: A history of Oxford Street*, Melbourne, Melbourne University Press.
- FORREST J., GORMAN-MURRY A., SICILIANO F., 2019, The geography of same-sex couples and families in Australia: An empirical review, *Australian Geographer*, 50(4), 453-509. doi:10.1080/00049182.2019.1601151
- GATES G. J., 2006, *Same-sex couples and the gay, lesbian, bisexual population: New estimates from the American Community Survey*, Los Angeles, Williams Institute, UCLA School of Law.
- GATES G. J., 2014, *LGBT Demographics: Comparisons among population-based surveys*, Williams Institute, UCLA School of Law.
- GATES G. J., 2015, Marriage and family: LGBT individuals and same-sex couples, *The Future of Children*, 25(2), 67-87.
- GATES G. J., BROWN T. N. T., 2015, *Marriage and same-sex couples after Obergefell*, Williams Institute, UCLA School of Law.
- GORMAN-MURRAY A., BRENNAN-HORLEY C., MCLEAN K., WAITT G., GIBSON C., 2010, Mapping same-sex couple family households in Australia, *Journal of Maps*, 6(1). doi:10.4113/jom.2010.1094.
- GORTON M., 2019, *Helping Victorians create families with assisted reproductive treatment* (Final report of the independent review of assisted reproductive treatment), State of Victoria, Department of Health and Human Services.
- KOLK M., ANDERSSON G., 2020, Two decades of same-sex marriage in Sweden: A demographic account of developments in marriage, childbearing, and divorce, *Demography*, 57(1), 147-169. doi:10.1007/s13524-019-00847-6.
- MARRIAGE ACT 1961(CTH) (AUSTL). <https://www.legislation.gov.au/Details/C2016C00938>
- MARRIAGE AMENDMENT ACT 2004, (Cth) Subsection 5(1) (Austl). <https://www.legislation.gov.au/Details/C2004A01361>
- MARRIAGE AMENDMENT (DEFINITION AND RELIGIOUS FREEDOMS) ACT 2017 (CTH) (AUSTL). <https://www.legislation.gov.au/Details/C2017A00129>
- MASCI D., DESILVER D., 2019, A global snapshot of same-sex marriage, Pew Research Center, 29 Oct. 2019. <https://www.pewresearch.org/fact-tank/2019/10/29/global-snapshot-same-sex-marriage/>
- MESLAY G., 2019, Cinq ans de mariages de même sexe en France : des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes, *Population*, 74(4), 499-519. doi:10.3917/popu.1904.0499

**MIGRATION AMENDMENT ACT (NO. 2) 1991 (CTH) (AUSTL).**

<https://www.legislation.gov.au/Details/C2004A04271>

**OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS**, 2020, Sexual orientation, UK: 2018.

<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/culturalidentity/sexuality/bulletins/sexualidentityuk/2018>.

**PENNAY D., BONGIORNO F., MYERS P.**, 2018, *The Life in Australia Historic Events Survey*, Canberra, Social Research Centre, Australian National University. [http://cdn.srcentre.com.au/le2017/documents/SRC\\_HES\\_Topline\\_Report.pdf](http://cdn.srcentre.com.au/le2017/documents/SRC_HES_Topline_Report.pdf)

**PERALES F., CAMPBELL A.**, 2018, Who supports equal rights for same-sex couples?, *Family Matters*, 100, 28-41. <https://aifs.gov.au/publications/family-matters/issue-100/who-supports-equal-rights-same-sex-couples>

**PERALES F., SIMPSON REEVES L., PLAGÉ S., BAXTER J.**, 2019, The family lives of Australian lesbian, gay and bisexual people: A review of the literature and a research agenda, *Sexuality Research and Social Policy*, 17, 43-60. DOI: 10.1007/s13178-018-0367-4.

**PEW RESEARCH CENTER**, 2013, *A Survey of LGBT Americans*.

<https://www.pewsocialtrends.org/2013/06/13/a-survey-of-lgbt-americans/>

**PIRANI E., VIGNOLI A.**, 2016, Changes in the satisfaction of cohabiters relative to spouses over time, *Journal of Marriage and Family*, 78(3), 598-609.

<https://doi.org/10.1111/jomf.12287>

**POUCHTER J., KENT N.**, 2020, *The global divide on homosexuality persists*, Pew Research Center, Global Attitudes & trends.

**POWER J., PERLESZ A., SCHOFIELD M. J., PITTS M. K., BROWN R., MCNAIR R. ET AL.**, 2010, Understanding resilience in same-sex parented families: The work, love, play study, *BMC Public Health*, 10, 115-124. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-10-115>

**PRIOUX F.**, 2005, Mariage, vie en couple et rupture d'union, *Informations sociales*, 2(122), 38-50.

**ROSS H., GASK K., BERRINGTON A.**, 2011, Civil partnerships five years on, *Population Trends*, 145, 172-202. <https://doi.org/10.1057/pt.2011.23>

**SAME-SEX RELATIONSHIPS (EQUAL TREATMENT IN COMMONWEALTH LAWS-GENERAL LAW REFORM) ACT 2008 (CTH) (AUSTL)**,

<https://www.legislation.gov.au/Details/C2008A00144>

**SAME-SEX RELATIONSHIPS (EQUAL TREATMENT IN COMMONWEALTH LAWS-SUPERANNUATION) ACT 2008 (CTH) (AUSTL)**,

<https://www.legislation.gov.au/Details/C2015C00455>

**SOONS J. P. M., KALMIJN M.**, 2009, Is marriage more than cohabitation? Well-being differences in 30 European countries, *Journal of Marriage and Family*, 71(5), 1141-1157. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2009.00660.x>

**SIFRIS A.**, 2010, Lesbian parenting in Australia: Demos prudence and legal change, in Gerber, P. and Sifris, A. (eds.), *Current trends in the regulation of same-sex relationships*. The Federation Press.

**STATISTICS NEW ZEALAND**, 2014, *Marriages, civil unions, and divorces: Year ended December 2014*. <https://www.stats.govt.nz/information-releases/marriages-civil-unions-and-divorces-year-ended-december-2014>

**STATISTICS NEW ZEALAND**, 2018, *Marriages, civil unions, and divorces: Year ended December 2018*. <https://www.stats.govt.nz/information-releases/marriages-civil-unions-and-divorces-year-ended-december-2018>

**STATISTICS NEW ZEALAND**, 2019, *Marriages, civil unions, and divorces: Year ended December 2019*. <https://www.stats.govt.nz/information-releases/marriages-civil-unions-and-divorces-year-ended-december-2019>

- STATISTICS NEW ZEALAND, 2019, New sexual identity wellbeing data reflects diversity of New Zealanders. <https://www.stats.govt.nz/news/new-sexual-identity-wellbeing-data-reflects-diversity-of-new-zealanders>.
- STEENHOF L., HARMSSEN C., 2004, Same-sex couples in the Netherlands, in Digoix M., Festy P. (eds.), *Same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexual marriages: A Focus on cross-national differentials*, Ined, Documents de travail n° 124, 233-243.
- VALFORT M. A., 2017, *LGBTI in OECD countries, A review*, OECD Social, Employment and Migration Working Papers, OECD iLibrary. DOI: 10.1787/1815199X
- VESPA J., PAINTER M. A., 2011, Cohabitation history, marriage, and wealth accumulation, *Demography*, 48(3), 983-1004. <https://doi.org/10.1007/s13524-011-0043-2>
- WAITE L. J., GALLAGHER M., 2001, *The case for marriage: Why married people are happier, healthier, and better off financially*, Random House Digital Inc.
- WILSON T., SHALLEY F., 2018, Estimates of Australia's non-heterosexual population, *Australian Population Studies*, 2(1), 26-38. <https://doi.org/10.37970/aps.v2i1.23>
- WILSON T., SHALLEY F., PERALES F., 2020a, The geography of Australia's Marriage Law Postal Survey outcome, *Area*, 52(1), 164-175. <https://doi.org/10.1111/area.12558>
- WILSON T., TEMPLE J., LYONS A., SHALLEY F., 2020b, What is the size of Australia's sexual minority population?, *BMC Research Notes*. <https://doi.org/10.1186/s13104-020-05383-w>
- WOTHERSPOON G., 1991, "City of the Plain": *History of gay sub-culture*, Sydney: Hale and Iremonger.
- YUE A., 2008, Same-sex migration in Australia: From interdependence to intimacy, *GLQ*, 14(3), 239-262. DOI:10.1215/10642684-2007-032.

### **Fiona SHALLEY, Tom WILSON • LA DÉMOGRAPHIE DES MARIAGES DE MÊME SEXE EN AUSTRALIE : RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE APRÈS LEUR LÉGALISATION**

Fin 2017, l'Australie a été le 27<sup>e</sup> pays à légaliser le mariage de couples de même sexe, mais on sait peu de choses sur les caractéristiques des conjoints. Pour établir le profil démographique de ces couples, un jeu de données sans équivalent concernant tous les mariages australiens en 2018 a été constitué à partir des informations figurant dans les registres des États et des Territoires. Les estimations de la population représentée par ces minorités sexuelles en Australie ont permis pour la première fois de calculer des taux de nuptialité pour la population âgée de 18 ans et plus. Le taux de nuptialité des couples de femmes était supérieur à celui des couples d'hommes, et près de deux fois supérieur à celui des conjoints de sexe différent. Les couples d'époux de même sexe étaient généralement plus âgés, tandis que les mariages de couples de femmes avaient plus de chance de compter des enfants nés d'un précédent mariage. Les données sur le mariage en Australie et les nombreuses observations portant sur les mariages de couples de même sexe dans une sélection d'autres pays sont cohérentes, mais les chiffres enregistrés en Australie ont été supérieurs à ceux mesurés dans les autres pays la première année suivant la légalisation.

### **Fiona SHALLEY, Tom WILSON • THE DEMOGRAPHY OF AUSTRALIA'S SAME-SEX MARRIAGE 'PIONEERS': RESULTS FROM THE FIRST YEAR OF MARRIAGE EQUALITY**

In late 2017, Australia became the 27th country to legalize same-sex marriage, although little is known about the partners' characteristics. To present a demographic profile of the same-sex couples who married, we assembled a unique dataset of all Australian marriages in 2018 using information supplied by state and territory registries. Estimates of Australia's sexual minority population allowed us to calculate crude marriage rates for the population aged 18 and older for the first time. The rate of female same-sex marriage was higher than that of male same-sex marriage and nearly double that for different-sex marriage. Partners in same-sex marriages were generally older, and female same-sex marriages were more likely to include children born in a previous marriage. The Australian marriage data are consistent with many observations about same-sex marriage in a selection of other countries, but higher proportions of same-sex marriages were recorded in Australia's first year compared to initial trends in these countries.

### **Fiona SHALLEY, Tom WILSON • LA DEMOGRAFÍA DEL MATRIMONIO ENTRE PERSONAS DEL MISMO SEXO EN AUSTRALIA: RESULTADOS DEL PRIMER AÑO TRAS LA LEGALIZACIÓN**

A finales de 2017, Australia fue el 27<sup>o</sup> país en legalizar el matrimonio entre parejas del mismo sexo, pero se sabe poco sobre las características de los cónyuges. A fin de establecer el perfil demográfico de esas parejas, se ha constituido un conjunto de datos único sobre todos los matrimonios australianos en 2018, a partir de la información contenida en los registros estatales y territoriales. Las estimaciones de la población de minorías sexuales en Australia han permitido por primera vez calcular las tasas de nupcialidad de la población de 18 años o más. La tasa de nupcialidad de las parejas femeninas es superior a la de las parejas masculinas y casi duplica la de las parejas de distinto sexo. Las parejas del mismo sexo son generalmente mayores, y los matrimonios de mujeres pueden tener hijos nacidos de matrimonios anteriores. Los datos sobre el matrimonio en Australia y las numerosas observaciones sobre el matrimonio entre personas del mismo sexo son coherentes con los de otros países, pero las cifras registradas en Australia el primer año fueron superiores a las observadas en los demás países que acaban de abrir el matrimonio a todas las parejas.

---

**Mots-clés :** mariage de couples de même sexe, partenariats entre personnes de même sexe, mariage pour tous les couples, Australie, minorités sexuelles

**Keywords:** same-sex marriage, same-sex partnering, marriage equality, Australia, sexual minorities

Traduit par Karine Guerrouche